

Lettres Patentes

Sur arrest du Cours des fausses monnoies
en la senechaussée de Beaucaire

Du 26. May 1327.

Charles par la grace de Dieu Roy
de France et de Navarre au senechal de
Beaucaire ou a son lieutenant. Salut.
Nous avons entendu que plusieurs
personnes tant de nostre Royaulme Comme
de hors, mettent et alloent en nostre dit
Royaulme et ont mis et alloé plusieurs
foiz en vendant achatant chariant et
leurs debtes payant monnoyes d'autres et
d'autres cointz que de nos Cointz royaux
et avec ce mettent fausses monnoyes
avec nos bonnes monnoyes Royaulx
quant il font payemens a nos bourgeois
et a subjez de nostre Royaulme laquelle

Chose se y est eussint nous Desflais
forment et est en grand prejudice de
nous et de nos Dittes monnoies et grand
grief et dommage de nos bourgeois et
subiez Deuandiz pourquoy nous vous
mandons et sommations que de tout
ceux que vous pourrez trouuer en votre
Seneschacie portanz mettans, Chanz,
ou prenant autres monnoyes que nos
Monnoyes fermes en nos Dointz Royaulx,
vous preigniez la D. e Monnoye comme
yorfait et appliquee a nous sans en faire
restitucion, et avec ce contraignez ceus sur
qui la D. monnoye sera prise a nous
emender si qui li autre y preignent
exemple et a ce les contraignez de
mestiers es par prise et detencion de
leur Corps; et ce faitte en telle
maniere que vous n'en doyez estre
repris de negligence donnee a Paris

Le Cinq sixieme jour de May Lan
De grace 1327. Signé par la Chambre
Des Comptes Chairolle.